

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 (LE PLAN) D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

1. Référence : Pièce C-RNCREQ-0021, p. 20.

Préambule :

« Un programme similaire est en vigueur à la Southern California Edison (SCE), mais le crédit monte à 1,25 \$/kWh pour des ménages ayant mis en place des systèmes automatiques de réduction (par exemple, des thermostats qui peuvent être contrôlés par SCE). À notre avis, il s'agit d'une approche fort intéressante dans le contexte québécois. En fait, il permettrait au Distributeur d'acheter de la « puissance interruptible » auprès de l'ensemble de sa clientèle. »

Demandes :

- 1.1 Considérant que les enjeux de la pointe au Québec sont plus liés à la température et au haut taux de pénétration du chauffage électrique qu'à l'heure de la journée, veuillez indiquer si l'approche d'achat de « puissance interruptible » pourrait s'appliquer, selon le RNCREQ, au Québec. Veuillez élaborer.
- 1.2 Le cas échéant, veuillez indiquer, selon le RNCREQ, l'objectif additionnel d'effacement à la pointe que pourrait apporter, selon les différents segments de marché, l'approche d'achat de puissance interruptible.

2. Référence : Pièce C-RNCREQ-0019, p. 35.

Préambule :

« Constatant à nouveau l'absence de la prévision de croissance des coûts de carburant dans le Plan 2014-2023, le RNCREQ recommande que la Régie exige du Distributeur le dépôt des prévisions de croissance des coûts de carburant diesel et d'huile lourde de la période 2014-2023, et il incite celle-ci à modifier le Guide de dépôt de manière à ce que ces prévisions de croissance des coûts de carburant diesel et d'huile lourde soient explicitement requises. »

Demande :

- 2.1 Veuillez proposer un moyen de concilier cette recommandation du RNCREQ avec le besoin de confidentialité du Distributeur dans le cadre de la négociation ou des appels d'offres liés aux approvisionnements en carburant pour ses centrales thermiques.